

Fiche de données de sécurité

Selon art. 20 de l'OChim du 05.06.2015 (état au 01.02.2016)

Création: 26.10.2012 Version : 3.0
 Révision: 10.08.2016 Remplace la version du 06.03.2016
 Entrée en vigueur: 10.08.2016



1 Identification de la substance / du mélange et de l'entreprise

Nom du produit: SAKRET Universalreiniger KB PU

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

PC35 Agent de lavage et de nettoyage (Produit nettoyant pour pompes et tuyaux)

Fournisseur:

Sakret SA
 Gewerbestrasse 1
 CH-4500 Solothurn
 Schweiz
www.sakret.ch

Service chargé des renseignements:

+41 32 624 55 40
m.kuhn@sakret.ch

Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologie à Zürich
Appel d'urgence: 145 ou + 41 (0)44 251 51 51
 Appels non urgents: + 41 (0)44 251 66 66

2 Identification des dangers

Classification de la substance selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux selon le règlement CLP.

Indications particulières concernant les danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter conformément au procédé de calcul selon le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux selon le règlement CLP.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne correspond pas aux critères selon REACH, Annexe XIII.

3 Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS	EINECS		taux
68515-48-0 ou 28553-12-0	249-079-5	Diisononylphtalate Pas classifié comme dangereux selon le règlement CLP.	95-100 wt%

4 Premiers secours

Indications générales:

En cas de consultation du médecin, lui montrer cette fiche de sécurité ou l'étiquette du produit.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin tout de suite en cas de troubles respiratoire et vertige.
Les symptômes d'asthme peuvent apparaître immédiatement ou être retardés.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Consulter un médecin tout de suite.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, donner de l'eau à boire et consulter un médecin tout de suite.
Ne donner rien à boire ou à avaler aux personnes évanouies. Eviter l'inhalation du vomissement.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Poudre sèche, eau pulvérisée, extincteur CO₂ ou à mousse. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mesures de lutte contre l'incendie:

Éliminer toute source d'ignition. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un vêtement de protection adéquat. .

Remarque:

Le produit réagit lentement avec l'eau sous formation de dioxyde de carbone CO₂. Cette réaction est accélérée en chaleur. Risque d'explosion des récipients.

Gaz de combustion:

Sujet à l'ignition peut dégager des gaz toxiques ou nocifs (p.e. monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone CO₂, oxyde d'azote NO_x).

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures autoprotection! Utiliser un équipement de protection individuelle.

Petits coulages: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur adéquat. Éliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Grands coulages: Éviter toute source d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Endiguer la liquide (excaver un canal/une fosse). Procéder comme décrit au-dessus "petits coulages". Nettoyer le sol avec eau et savon et bien rincer.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

Référence à d'autres sections:

Informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Porter l'équipement de protection individuel, éviter le contact avec la peau. Ne pas fumer.

Éliminer toute source d'ignition. Ne pas abîmer les récipients.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Exigences concernant les lieux de stockage:

Protéger de l'humidité, stocker dans un endroit bien ventilé.

Exigences concernant les conteneurs de stockage:

Avant de refermer, recouvrir le produit dans le conteneur d'azote gazeux.

Eviter la contamination du produit. En cas de contamination, ne pas refermer le recipient.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Pas de composants à surveiller.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire:

Sous utilisation normale du produit, pas d'obligation de porter de protection respiratoire.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection (SN EN 374): latex, PVC (0.5 mm) ou nitrile (0.35 mm).



Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Lunettes de protection:

Porter des lunettes de protection avec protection latérale (EN 166).



9 Propriétés physiques et chimiques

Forme: liquide

Couleur: clair

Odeur: faiblement putride

Valeur pH: env. 7.0

Gravité spéc.: 0.971-0.978 (20 °C, 68 °F) (eau =1)

Point/intervalle de fusion: non déterminé

Point/intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'inflammation:	237 °C, 459 °F
Température d'inflammation / de décomposition:	non déterminé
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion inférieure / supérieure:	non applicable
Pression vapeur:	1.3 mm Hg (200 °C, 392 °F)
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé
Viscosité:	68 - 82 cP (20 °C, 68 °F)
Autres informations:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux:

Peut dégager des gaz toxiques ou nocifs (p.e. monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone CO₂) et d'acides organiques.

Possibilité de réactions dangereuses:

Pas de danger de polymérisation.

Conditions à éviter:

Températures extrêmes. Humidité. Contamination des récipients.

Matières incompatibles:

Oxydants forts.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Le produit ne contient pas de composants avec toxicité aiguë. Pas d'autres informations importantes disponibles pour les effets chroniques (GESTIS)..

Mise en danger de la santé:

Inhalation:

Une irritation des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) est possible.

Contact avec la peau:

Une irritation est possible.

Contact avec les yeux:

La liquide, les vapeurs et les brouillards sont irritants pour les yeux et peuvent provoquer un sentiment de brûlement ou piquant, accompagné de production des larmes.

Ingestion:

Irritation de l'appareil digestif, malaise, accompagné d'un ou plusieurs symptômes

suivants: vertige, vomissement, léthargie et diarrhée.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les danger suivants:

aucune

12 Informations écologiques

Toxicité:

- Toxicité aquatique:

LC₅₀ (Brachydanio rerio, 96h) > 100 mg/l

EC₅₀ (Daphnia magna, 24h) > 500 mg/l

- Persistance et dégradabilité:

biodégradable

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: non applicable

vPvB: non applicable

Autres effets néfastes:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Des grandes quantités ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères mais conformément aux prescriptions légales.

Les résidus peuvent être retournés au fournisseur pour l'élimination conforme aux prescriptions (VeVA-Code 08 04 09).

Emballages vides non-nettoyés sans résidus:

Bidons en plastique: déchets ménagères; tonneaux en métal: collection ferraille.

14 Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas classifié comme marchandise dangereuse.

15 Informations réglementaires

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales (Suisse):

Pas de prescriptions spécifiques.

Evaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Auteur du document: Neosys AG, domaine RisCare, gaan

Révision: Neosys AG, domaine RisCare, brma

Modifications par rapport à la dernière version (du 06.03.2016):

Addition du numéro de version et date de modification (en-tête).

Adaptation de la description de l'usage (section 1). Précision des phrases P (chapitre 2).

Suppression des éléments de l'étiquetage dans chapitre 15.

Suppression de l'indication selon l'ordonnance sur la protection de la maternité (chapitre 15).

Acronymes et abréviations:

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation sur eaux intérieures.

ADN

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA International Air Transport Association

ICAO International Civil Aviation Organization

GHS Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

ISO International Standards Organization

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

GESTIS Datenbank des Instituts für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA)

LD Letal dosis

LC Letal concentration

STOT Specific Target Organ Toxicity

CMR carcinogen, mutagen, toxic to reproduction

REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
PBT	persistant, bioaccumulative, toxic
vPvB	very persistant, very bioaccumulative
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
OPAM	Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs